



EUROPEAN ORGANIZATION FOR NUCLEAR RESEARCH
ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA RECHERCHE NUCLÉAIRE

CERN - ST Division

CERN-ST-2000-003
February, 2000

LES CONTRATS TFM DE GENIE CIVIL

C. Girard

Résumé

Les diverses missions dévolues au groupe TFM de la division ST comprennent les travaux, la maintenance et les dépannages en matière de génie civil notamment. Les travaux induits par ces missions sont confiés, par l'entremise de contrats à résultats, à diverses entreprises spécialisées. Cet exposé se propose de parcourir les différentes étapes qui président à la conclusion des contrats et, plus particulièrement les critères économiques et techniques. Recherche et garantie du meilleur rapport service, qualité / coût. Pourquoi les contrats, quels en sont les avantages et les inconvénients ? Utilisation universelle aisée par l'apport du soutien technique et économique, avec l'assurance du respect des prix, de la qualité, des délais et des garanties. Contrôles techniques et économiques, évolution.

Presented at the 3rd ST Workshop
Chamonix, France, January 25 - 28, 2000

1 INTRODUCTION

Les Demandes de Travaux des utilisateurs du CERN, les projets de consolidation, la maintenance des ouvrages et les dépannages sont parmi les missions de la division ST celles qui occasionnent le plus grand nombre d'interventions sur notre patrimoine. Ceci est particulièrement vrai dans le domaine du génie civil et du bâtiment.

Les diverses opérations nécessaires à l'exécution de ces mandats sont déclenchées par les équipes techniques du groupe TFM, lesquelles sollicitent, par l'intermédiaire de contrats dans la plupart des cas, les interventions des fournisseurs extérieurs. D'autres travaux directement ordonnés par les utilisateurs sont réalisés via les contrats TFM.

2 ETAPES PREPARATOIRES AUX CONTRATS

2.1 L'étude de marché

La politique imposée au CERN en matière d'achats nécessite la recherche, dans l'ensemble des pays membre du CERN, d'entreprises susceptibles de satisfaire aux critères définis par les besoins couverts par l'appel d'offres. Une spécification succincte ainsi que des critères de taille d'entreprise et de chiffre d'affaire permettent de sélectionner les firmes qui seront consultées. Il s'agit du « Market Survey ». Cet ensemble de documents est envoyé, en dehors de la liste des fournisseurs pressentis par ST-TFM, aux ILOs (Industrial Liaison Officers), lesquels se chargent de le faire parvenir aux firmes de leur choix dans le pays qu'ils représentent. Ce dossier est également fourni à toute firme qui en fait la demande. Nous obtenons de cette manière les firmes les plus aptes à satisfaire nos besoins. Cette stratégie garantit d'atteindre les meilleures firmes intéressées à satisfaire nos exigences.

2.2 Le cahier des charges

Le cahier des charges précise les conditions spécifiques du CERN, les règles d'emploi de la main d'œuvre, l'établissement dans les pays Hôtes, et plus généralement les devoirs et obligations du contractant et du CERN dans le cadre du déroulement du contrat. L'élaboration des spécifications techniques est réalisée au sein du groupe TFM. Un comité *ad hoc* composé des plus larges compétences techniques, juridiques et sécuritaires les valide avant qu'elles ne constituent un des éléments de l'appel d'offres.

2.3 Les spécifications techniques

La rédaction des spécifications techniques est un des moments clés dont le bon déroulement du contrat dépendra. Il nécessite la connaissance parfaite de la matière traitée tant en ce qui concerne le choix des matériaux que leur mise en œuvre et leur compatibilité. Il faut en outre tenir compte du patrimoine existant afin de conserver une harmonie architecturale. Ce document est élaboré au sein du groupe TFM en intégrant les connaissances techniques et technologiques les plus récentes et en tenant compte des besoins connus ainsi que supposés.

2.4 Les bordereaux des prix

Les bordereaux des prix fixent le prix à payer pour chacune des opérations décrites dans les spécifications techniques. Ils définissent l'étendue des prestations tant du fournisseur que du CERN. Les bordereaux précisent en outre les modes de mesurage alors qu'un chapitre est consacré aux règlements financiers.

2.5 Le dossier d'appel d'offres

L'ensemble des documents décrits aux points 2.1 à 2.5 ainsi que les documents TIS qui traitent de la sécurité, ceux de SPL qui évoquent les aspects commerciaux et juridiques forment le dossier d'appel d'offres, lequel est destiné aux firmes sélectionnées après le « Market Survey ».

2.6 L'adjudication

Le volume ainsi que le nombre de travaux couverts par ce type de contrat ne sont pas précisément connus au moment de l'adjudication. Une simulation basée sur les statistiques des années écoulées permet de dégager l'offre la mieux disante, compte tenu des aspects techniques et commerciaux.

Les contrats sont conclus auprès du soumissionnaire offrant le meilleur rapport qualité / prix. C'est ainsi qu'avec ces contrats le CERN a la garantie de travaux réalisés dans les règles de l'art assortis d'un un coût minimal.

3 LES CONTRATS

Pour les quelques onze contrats de TFM liés au bâtiment et génie civil, il est passé annuellement 1200 ordres de service valant commande (OSVC) pour un montant de 7 200 KCHF.

Contrats de génie civil du groupe TFM					
N° contrat	Matière	OSVC			Chiffre d'affaire 1999 en KCHF
		TFM	Clients direct	Total	
C093/ST	Vitrierie	25	16	41	50
C099/ST	Echafaudages	5	1	6	20
C107/ST	Calorifugeage	26	12	38	215
C124/ST	Nettoyage canalisations, curage	27	1	28	260
C127/ST	Couverture, étanchéité, ferblanterie	73	9	82	1'325
C128/ST	Menuiserie bois	98	71	169	720
C129/ST	Stores	23	11	34	155
C138/ST	Revêtements de sols	35	14	49	270
C144/ST	Charpente et construction métallique du bâtiment	117	151	268	1'435
C145/ST	Peinture	169	109	278	1'275
C154/ST	Maçonnerie et béton	141	78	219	1'490
	Totaux	739	473	1212	7'215

Les contrats établis par ST-TFM sont établis par des professionnels pour des professionnels. Cependant, la clarté et la rigueur des spécifications techniques et des cahiers des charges autorisent leur emploi, pour des travaux à faible besoin technique et technologique, (peinture intérieure, menuiserie, revêtement de sol, etc.) par des utilisateurs « lambda ». Leur universalité d'utilisation est issue de la décomposition des travaux en opérations de base, lesquelles sont affectées d'un prix unitaire, la somme de ces opérations constitue l'ouvrage et permet le règlement. Le donneur d'ordre se comporte, pour des opérations simples, tel le client d'un restaurant qui compose son menu à la carte !

C'est ainsi que hormis les ordres placés par les chefs de projet et « pilotes » de TFM, 39% des OSVC sont lancés par des utilisateurs d'autres groupes ou divisions et ce, pour un montant de 2 150 KCHF (29%). L'appui des techniciens et des administrateurs de TFM est apporté lorsque l'utilisateur le sollicite et en tout cas lors du règlement, moment où est vérifiée la bonne application des conditions contractuelles.

4 CONTROLES

Les contrôles de qualités, de bonne exécution et des délais sont effectués par le donneur d'ordre, épaulé techniquement si besoin est par TFM. Celui-ci assume l'aspect qualitatif et quantitatif des travaux.

La vérification de la bonne application des conditions contractuelles et financières est réalisée en fin de chantier lors de la remise par l'entreprise du décompte des ses interventions. Cette double démarche garanti le meilleur travail au meilleur coût.

5 AVANTAGES ET INCONVENIENTS

Les contrats offrent l'avantage de la part des intervenants de la bonne connaissance des sites et ouvrages ainsi que des matériaux susceptibles d'être mis en œuvre. D'une manière plus générale, les formalités de sécurité et de santé du travail liées aux accès et aux travaux ne sont réalisées qu'une fois par an d'où gain de temps. Le choix des matériaux est défini par les spécifications techniques, la qualité est garantie.

6 EVOLUTION DES CONTRATS

Les contraintes imposées au CERN en matière de personnel lors des prochaines années conduisent à des réflexions sur l'évolution des contrats de travaux du bâtiment et du génie civil. En effet, le regroupement des divers métiers sous une même entité contractuelle évitera les démarches multiples pour un même chantier pendant que les questions de planning inter corps d'état seront de ressort du contractant. Cette mise en application est prévue début 2001.

7 CONCLUSIONS

Les contrats ST-TFM sont des outils nécessaires à l'exécution du mandat confié. Ils répondent favorablement à l'attente qui en est faite tant pour ce qui concerne ST-TFM que pour l'ensemble de la communauté du CERN. Il est sans doute nécessaire, comme dans tous les domaines, de garder un esprit critique et d'apporter les améliorations qui ne manqueront pas de se faire jour dans le futur.